

REGLEMENT 2008

QUALIFICATION foals, 2 ans et 3 ans - GRANDE SEMAINE DE SAUMUR

Des concours de modèle et allures FRANCE DRESSAGE pour chevaux et poneys foals, de 2 et 3 ans seront organisés afin de faciliter l'accès à la qualification pour les Championnats foals, des 2 et 3 ans Dressage qui se dérouleront pendant la Grande Semaine de Saumur du 25 au 28 septembre 2008. Ils seront jugés par des juges agréés FRANCE DRESSAGE.

1 - Ces épreuves qualificatives auront lieu lors de concours de Dressage agréés Jeunes Chevaux SHF ou lors de concours de dressage nationaux ou régionaux.

2 - Des tests peuvent être organisés lors d'un regroupement prévu chez un éleveur pour un effectif suffisant de chevaux et poneys engagés, et avec un jury FRANCE DRESSAGE comprenant au minimum 1 juge national ou 2 juges régionaux FRANCE DRESSAGE.

Un déplacement spécifique d'un juge FRANCE DRESSAGE pourra exceptionnellement être organisé. La demande en sera à faire au secrétariat de FRANCE DRESSAGE.

3 - En outre les foals, 2 et 3 ans pourront continuer à être qualifiés lors des concours régionaux ou interrégionaux de modèle et allures et de 3 ans montés dès lors qu'un juge agréé FRANCE DRESSAGE sera présent au jury.

Ces épreuves et tests de qualification sont ouverts aux juments, mâles et hongres nés en 2005, 2006 et 2008 issus des races suivantes : SF, AA, AACR, TRAK, LIP, LUS, PRE ou appartenant au registre du CS ou OC ou inscrits à un Stud- book européen reconnu ainsi que tous les poneys inscrits dans les stud-books : PFS, CO, NF, W, DA, LAND, POT, HAF ou qualifié PO, CS ou OC ou inscrits à un Stud- book européen et appartenant aux catégories de taille B, C et D.

Ces chevaux devront avoir été élevés en France depuis au plus tard le **1^{er} janvier 2007**.

ENGAGEMENTS

Lors des épreuves intégrées dans un concours Jeunes Chevaux, un droit d'engagement de 15 € sera demandé pour ces qualifications et à adresser au secrétariat de FRANCE DRESSAGE.

Lors des rassemblements, le montant du droit d'engagement sera fonction du nombre d'engagés. Il sera à adresser au secrétariat de FRANCE DRESSAGE.

Lors du déplacement d'un juge chez un éleveur, un engagement de 15 € par cheval sera demandé ainsi que les frais de déplacement s'élevant à 0,30 €/km parcouru.

Les engagements seront à adresser 12 jours avant le début du concours à FRANCE DRESSAGE

EPREUVE

Les chevaux seront divisés en 2 sections Mâles d'une part et Femelles/Hongres d'autre part.
Les poneys seront divisés en 2 sections Mâles d'une part et Femelles/Hongres d'autre part.
En fonction du nombre d'engagés, des lots par taille pourront être effectués.

DEROULEMENT

- présentation en main au modèle, au pas, au trot en ligne et en triangle ou en liberté.
- présentation montée pour les 3 ans en lot d'au maximum 4 chevaux ou poneys à la suite.

NOTATION

Les critères de jugement des chevaux et poneys insistent sur la locomotion, l'orientation générale. Ils seront notés selon la grille établie par FRANCE DRESSAGE sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire.

La décision du jury sera fonction de ces notes, et reviendra à donner ou non la qualification pour le Championnat. Une liste des engagés avec la note obtenue par chaque cheval ou poney, signée par le ou les juges France DRESSAGE sera transmise au secrétariat FD.

Souvenirs et flots seront remis par FRANCE DRESSAGE.

CONDITIONS SPECIFIQUES

* Les réservations de boxes seront à faire directement auprès de l'organisateur et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées.

* Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.

* Les présentateurs devront être en tenue d'équitation ou de concours.

* Pour l'épreuve montée, les chevaux ou poneys devront être présentés en filet simple, les cavaliers seront sans éperons, la cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm. Les guêtres et autres protections ne sont pas autorisées.

* Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

* L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

* FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage.